

Date de l'inspection : du 04/04/2016 au 05/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDCSPP des Ardennes
Adresse 18 avenue François Mitterrand
BP 60029
08005 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
email ddcsp-directeur@ardennes.gouv.fr

Inspecteur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination SOBEVIR
Enseigne établissement/Dénomination SOBEVIR
N° SIRET / N° NUMAGRIT 79750703500013
Adresse postale PARC DE ROMANCE
SOBEVIR
08300 RETHEL

Interlocuteur(s)

N°ILU 08362100
N°EDE 08362600
08362302
08362700
08362410

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Identifiant de l'unité d'activité LIBRE CHAÎNE OVINS
Site d'intervention CHAÎNE OVINS-Chaîne abat anx boucherie-SOBEVIR
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	C - Non conformité moyenne
	<i>Locaux difficiles à nettoyer et désinfecter Sol peu adapté aux petits onglons des ovins, les rainures du sol étant larges et profondes Amenée des ovins assez difficile (barrières en tube n'incitant pas à avancer, sol inégal pour les petits onglons)</i>	
A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de système permettant d'éviter les échappements accidentels d'animaux de l'enceinte de l'abattoir Protection contre le gel insuffisante pour l'alimentation en eau en périodes hivernales rigoureuses</i>	
A0101	Quais et zones de réception	B - Non conformité mineure
	<i>Absence de quai de déchargement surélevé, adapté à la hauteur de certains camions (peu gênant pour les ovins)</i>	
A0102	Logements des animaux tout venant	C - Non conformité moyenne
	<i>Sols peu adaptés (voir A) Abreuvoirs très sales pour certains Absence d'affichage du nombre maximum d'ovins par case</i>	
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	B - Non conformité mineure
	<i>Pas de case réservée mais isolement facile dans une petite case</i>	
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	C - Non conformité moyenne
	<i>La manipulation des ovins n'est pas facile, elle est compliquée par les barrières en tube n'incitant pas les animaux à avancer de manière continue Système pour la manipulation des agneaux de lait et chevreaux non prévu (ce sont des cas rares) Sortie de la case d'amenée étroite et peu adaptée (au milieu de la paroi) et nécessitant bien souvent des manipulations stressantes pour les ovins et difficiles pour les opérateurs pour les faire entrer dans le couloir d'amenée</i>	
A02	Maintenance	C - Non conformité moyenne
	<i>Murs très dégradés</i>	
A03	Ventilation	C - Non conformité moyenne
	<i>Ventilation insuffisante en période chaude, passive par ouverture des portes, lorsque la présence de animaux ne l'empêche pas ou au contraire excessive lorsque les portes restent ouvertes toute la nuit en période froide</i>	
A04	Éclairage et ambiance sonore	B - Non conformité mineure
	<i>Nombreux néons grillés Ambiance sonore assez élevée</i>	
B	Équipements	C - Non conformité moyenne
	<i>voir ci-dessous</i>	
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
	<i>claquette, plaque et aiguillon électrique</i>	
B03	Matériels d'étourdissement	C - Non conformité moyenne
	<i>Matériel d'étourdissement non équipé d'un dispositif enregistrant les paramètres électriques essentiels pour chaque animal étourdi (échéance 08/12/2019 ou en cas de remplacement de l'équipement). Le dispositif n'est pas placé de manière à être vu facilement du personnel (signaux visuels, mais l'opérateur lui tourne le dos) et ne donne pas l'alerte par des signaux sonores nettement perceptibles si la durée d'exposition devient inférieure au niveau requis. Pince peu adaptée à la configuration du poste. L'opérateur est plus bas que le restrainer et a beaucoup de mal à positionner la pince de telle manière qu'elle entoure le cerveau du</i>	

mouton, d'autant que le mouton bouge lorsqu'il voit la pince approcher. Bien souvent la pince est posée de travers ou sur les yeux.

Absence de registre de maintenance de l'appareil à électronarcose

B04	Matériels de saignée	A - Conforme
	<i>Couteaux affutés</i>	
B05	Matériels d'immobilisation	A - Conforme
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
	<i>Matador vu le jour de l'inspection un ovin assommé au matador</i>	
C	Personnel	C - Non conformité moyenne
	<i>voir ci-dessous</i>	
C01	Tenue de travail	C - Non conformité moyenne
	<i>Tenue de travail blanche inadaptée à la manipulation des animaux</i>	
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	C - Non conformité moyenne
	<i>Certains opérateurs affectés au poste de tuage n'ont ni le certificat de compétence ni aucune formation à la protection animale</i>	
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	C - Non conformité moyenne
	<i>Peu d'affichage spécifique Pas d'instruction spécifique à disposition des opérateurs le jour de l'inspection</i>	
D	Fonctionnement	C - Non conformité moyenne
	<i>Fonctionnement aléatoire en fonction des opérateurs, des cadences et des moments de la journée (fatigue des opérateurs en fin de journée chargée) RPA désigné</i>	
D01	Comportement du personnel et application des MON	C - Non conformité moyenne
	<i>Absence de MON et d'affichage spécifiant les densités de chargement des cases, les pratiques interdites Vu manipulations interdites Les conditions de bien-être de chaque lot d'animaux ne sont pas évaluées systématiquement à leur arrivée</i>	
D0101	Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage	D - Non conformité majeure
	<i>Certains opérateurs crient beaucoup, croyant inciter les animaux à avancer Des ovins sont tirés ou manipulés par leur laine: pratique interdite Des ovins sont tirés par une patte pour inciter leurs congénères à les suivre: pratique interdite Lorsqu'il manque du personnel, la personne responsable de l'étourdissement, de l'accrochage, du hissage et de la saignée des animaux, doit également effectuer l'amenée des animaux, et sort les animaux précipitamment des parcs d'hébergement.</i>	
D0102	Immobilisation	A - Conforme
	<i>Restrainer</i>	
D0103	Étourdissement	C - Non conformité moyenne
	<i>Certains ovins reprennent connaissance après la saignée (reprise de la respiration rythmique, constatée plusieurs fois à la fin de la journée: absence de nettoyage de la pince en cours de journée alors que plus de 300 ovins ont été étourdis) mais l'opérateur n'est pas toujours sur le poste, parti dans la zone d'amenée: la surveillance de l'inconscience doit pouvoir s'exercer jusqu'à la mort de l'animal et une seconde électronarcose doit être pratiquée sans retard au besoin.</i>	
D0104	Mise à mort	D - Non conformité majeure
	<i>Au démarrage de la chaîne d'abattage, début de l'habillage (coupe des pattes avants) avant la fin de la phase d'égouttage (3 min réglementairement): pratique interdite d'autant qu'il n'y a pas de contrôle, correction immédiate (nécessité d'attendre la présence de 10 ovins avant de</i>	

commencer l'habillage sur le premier: PMS), l'habillage ne doit être pratiqué qu'après vérification de l'absence de signe de vie de l'animal.
Section de la trachée sur les ovins abattus traditionnellement: pratique interdite, correction immédiate

D0105	Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	Pas observé
Pas observé le jour de l'inspection		
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	C - Non conformité moyenne
voir D0201		
D0201	Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON	C - Non conformité moyenne
Absence d'enregistrement relatif à des contrôles internes (bien être des animaux, qualité étourdissement, perte de conscience pour l'abattage rituel, absence de signes de vie avant habillage, etc) Grilles d'audit mensuel de la bouverie en cours d'élaboration (12/04/2016): prévision mai 2016		
D0202	Exploitation des résultats de ce contrôle interne	C - Non conformité moyenne
En l'absence de contrôle interne, la vérification n'est pas possible		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	A - Conforme
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	A - Conforme
mise à jour nécessaire pour le sacrificateur		
F	Plan de maîtrise sanitaire	B - Non conformité mineure
Plan à mettre à jour		
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	C - Non conformité moyenne
voir F0201		
F0201	Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
Inscription prévue pour la formation dans le cadre de la protection des animaux au moment de leur mise à mort		
F0202	Certificats de compétence opérateur/RPA	C - Non conformité moyenne
voir rapport chaîne porcs, bovins, idem		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	C - Non conformité moyenne
Pas de MON spécifiques pour les ovins, MON génériques peu adapté et peu précis Absence de MON pour les ovins hors gabarit (agneaux de lait, chevreaux, ou très gros ovins ne passant pas dans le restrainer) ou ovins à problème		
G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	C - Non conformité moyenne
Absence de MON spécifiant les conditions de réception particulières des ovins (par exemple paillage, cases réservées, etc), et à l'ordonnancement de leur abattage (identification et ou séparation des ovins à sacrifier des ovins à abattre normalement avec étourdissement, animaux à contraintes particulière, etc)		
G02	MON relatif aux manipulations	C - Non conformité moyenne
Pas de MON reprenant précisément les pratiques interdites sur les moutons et les conditions de leur manipulation dans le calme		
G03	MON relatif à l'immobilisation	C - Non conformité moyenne
Pas de MON relatif à l'utilisation du restrainer		
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	C - Non conformité moyenne

*Pas de MON relatif à l'utilisation de l'électronarcose et de sa surveillance
Pas de MON relatif à l'abattage sur place avec pistolet à tige perforante (positionnement
particulier du pistolet par exemple)*

G05	MON relatif à la mise à mort	C - Non conformité moyenne
<i>Pas de MON relatif à la pratique de la saignée et de sa surveillance jusqu'à l'habillage,</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	C - Non conformité moyenne
<i>MON générique peu précis pour les problèmes liés aux ovins</i>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : C - Non conformité moyenne

Commentaire : Locaux dégradés
Case d'amenée mal adaptée
Fonctionnement aléatoire en fonction des opérateurs (de leur nombre, de leur expérience, etc)
Formation des opérateurs globalement insuffisante (certificat de compétence)
MON insuffisants

Signature

Le 04/05/2016

Inspecteur(s)